

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CD221

présenté par

Mme Heydel Grillere, Mme Tanzilli, Mme Lemoine, Mme Chantal Bouloux, Mme Delpech,  
Mme Chandler, M. Guillemand et M. Vuibert

-----

### ARTICLE 11 TER

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« ainsi qu'un système de récupération des eaux pluviales permettant soit leur stockage pour une réutilisation ultérieure soit leur infiltration dans les sols ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de l'enjeu devenu crucial de la gestion de l'eau face au changement climatique, il est désormais indispensable de prévoir, au delà de l'installation de procédés de production d'énergies renouvelables, un système de récupération des eaux pluviales permettant soit leur stockage pour une réutilisation ultérieure soit leur infiltration dans les sols concernant l'ensemble des bâtiments visés au présent alinéa.